



Département des HAUTES-ALPES
Arrondissement de Briançon
Canton de Briançon 1
Commune de LA SALLE LES ALPES

n°25.02.13

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 23 avril 2025
Date d'affichage : 23 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq,

Le trente avril à dix-neuf heures,

Se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de La Salle les Alpes, sous la présidence de **M. Emeric SALLE, Maire,**

Etaient Présents : Emeric SALLE, Jean-Michel DELBANO, Muriel FINE, Jean-Paul SALLE, Virginie DEMONSSAND, Isabelle DESMALLEES, Paul FIGVED, Sophie PAUMOND.

Nombre de Membres en exercice : 14

Nombre de Membres présents : 12

Nombre de suffrages exprimés : 12

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Gaspard BOREL, Natacha SALLE.

Excusés :

Magali BRECHU ayant donné pouvoir à Jean-Michel DELBANO,
Nathalie FORM ayant donné pouvoir à Muriel FINE,
Gilles PERLI ayant donné pouvoir à Jean-Paul SALLE,
Jean-Claude VINATIER ayant donné pouvoir à Paul FIGVED

Jean-Michel DELBANO a été élu secrétaire de séance.

Objet : Autorisation d'utilisation des parcelles communales cadastrées E 1119, E 42, E 43 – Construction d'une cabane de pilotage d'un système CATEX, au lieu-dit « Prairie de l'Alpe »
--

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'afin de sécuriser les pistes de ski contre les avalanches, SCV Domaine Skiable prévoit de construire une cabane de pilotage pour un système dit « Catex » adossé à la cabane existante de commandes du télésiège de la cucumelle. Cette construction doit être édifée sur les parcelles communales cadastrées E 1119, E 42, E 43.

AR Prefecture

005-210501615-20250430-250213-DE
Reçu le 12/05/2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant qu'une déclaration préalable n° DP 0051612500018 a été déposée le 14 avril 2025 par SCV Domaine Skiable pour la construction d'une cabane de pilotage d'un système CATEX ;

Considérant que les parcelles communales concernées par ces travaux sont les suivantes : E 1119 d'une superficie de 10 550 m², E 42 d'une superficie de 3 910 m², E 43 d'une superficie de 4 210 m² ;

Considérant qu'il convient d'autoriser le gestionnaire du domaine skiable, SCV Domaine Skiable, à réaliser ces travaux sur les parcelles communales susvisées.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à **l'unanimité** des membres votants :

- **AUTORISE** SCV Domaine Skiable à réaliser les travaux susvisés sur les parcelles communales précitées sous réserve du respect de l'autorisation d'urbanisme délivrée ;
- **AUTORISE** M. le Maire ou en cas d'empêchement l'adjoint délégué à l'Urbanisme, la Forêt et à l'Agriculture à signer tout document et prendre toutes dispositions se rapportant à cette opération.

Fait et délibéré en séance le 30 avril 2025.

Le Maire

Emeric SALLE



Le secrétaire de séance

Jean-Michel DELBANO